Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2023

INSPECTION

MISSION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

Le conseiller en prévention des risques professionnels du Centre de gestion intervient en qualité d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) en matière d'hygiène et de sécurité. Il sera tenu de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et sécurité dans la Fonction Publique Territoriale.

De même, il sera tenu de proposer à l'autorité territoriale, d'une manière générale, toute mesure qui lui parait de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels et en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.

LES LIVRABLES

Envoi d'un rapport en 1 exemplaire dans un format électronique dans un délai de 4 mois après la ou les dates des visites d'inspection.

DÉLAI D'INTERVENTION

A l'initiative écrite de la collectivité demandeuse, dans l'année de conventionnement. Les dates et lieux des interventions sont établis d'un commun accord tenant compte des plannings d'activité de chacun. A défaut, la visite pourra être initiée annuellement par l'ACFI du service hygiène et sécurité.

Les dates d'interventions sont fixées par le service 4 à 6 mois à l'avance pour des raisons d'organisation et de fonctionnement.

CONDITIONS DE RÉALISATION

- Prise de rendez-vous avec un ACFI pour fixer la date de la réunion préalable d'inspection et la visite du site.
- Envoi des documents et des informations demandés par le service dans un délai d'un mois avant la date d'inspection.
- Donner l'accès à toute information nécessaire et utile et aux locaux à l'ACFI.
- Avoir signé la convention unique.
- Avoir renvoyé la demande d'intervention signée.

Le CDG se réserve le droit d'arrêter la prestation si la collectivité ne fournit pas tous les éléments nécessaires à la réussite de celle-ci. De même, l'intervention pourra être annulée en raison de l'indisponibilité de l'intervenant (absence pour cas de force majeure et faute de disponibilité calendaire).

DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

La collectivité s'engage d'une part à garantir à l'ACFI du Centre de gestion des conditions d'exercice nécessaires à sa fonction (accéder librement aux locaux, photographier des locaux et/ou des postes de travail, évoquer un sujet de prévention particulier avec des agents…), et d'autre part, à lui fournir toute information ou document qu'il jugera nécessaire afin de mener à bien sa mission.

De même, la collectivité s'engage à informer l'ACFI des suites données à ses propositions. La collectivité aura la possibilité d'utiliser le courrier type qui sera joint lors de l'envoi des rapports d'inspection, en le complétant par les suites prévues.

INTERLOCUTEURS

Conseillers en prévention des risques professionnels / ACFI
Laurent-Michel BÉCASSE
Élisa QUEBAUD
Aurélie SEDECIAS
Tél. 01 64 14 17 65
securite@cdg77.fr

LIEUX DE LA PRESTATION

Dans vos locaux. La collectivité définit d'un commun accord avec l'ACFI le ou les sites objets de la visite.

PUBLIC

Toutes les collectivités.

DURÉES

Une intervention type est d'environ 16.50 heures au total (6 h de visite de terrain + 10.50 h consacrées à la préparation de la visite et à la rédaction du rapport).

DÉLAI MINIMAL D'ANNULATION

+ de 5 jours avant le début de l'intervention. En cas d'irrespect de ce délai de prévenance, un dédit de 30 % sera appliqué à la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2023

DEMANDE D'INTERVENTION

MISSION D'INSPECTION (Toutes les mentions de ce formulaire sont obligatoires)

Collectivité de : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Adresse 1 : 56 avenue de Corbeil

Adresse 2 : BP 70109

Code postal : 77000 Ville : MELUN

Personne à contacter pour fixer le rendez-vous : Capitaine Matthieu MULLER

Qualité / Fonction : Chef du service Risques Métiers, Qualité de Vie

Téléphone : 06-40-51-82-42 Adresse électronique : muller@sdis77.fr

Je déclare avoir signé la convention unique à la date du : .....

Sollicite la venue d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection du CDG 77 pour une visite d'inspection de nos locaux.

Je m'engage à retourner au service hygiène et sécurité la liste des documents et des informations demandés dans un délai d'un mois suivant la réception du courrier de confirmation de la date d'inspection.

Selon l'évaluation du temps du ou des intervenants, je m'engage :

☐ à décompter l'intervention du conseiller en prévention de mon crédit de jour(s) prévu par la cotisation additionnelle du Centre de gestion **pour les collectivités affiliées.**

et/ou

☐ à régler tout ou partie de l'intervention au tarif horaire de 54.50 € **pour les collectivités affiliées en cas de dépassement du crédit jour(s).**

☒ à régler l'intervention au tarif horaire de 85 € **pour les collectivités non affiliées**.

MON NUMÉRO D'ENGAGEMENT POUR CETTE PRESTATION :

Fait à Melun Le 10 / 03 / 2023

Cachet et signature

La Présidente du Conseil d'administration,

Isoline DARREAU

Formulaire à retourner au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE
10, points de vue CS 40056 – 77564 LIEUSAINT CEDEX Tél. 01 64 14 17 00
Adresse électronique : conventions.missions.facultatives@cdg77.fr - Site Internet : cdg77.fr

La Présidente du Centre de gestion, Mme Anne THIBAULT, , traite les données recueillies pour la gestion administrative de la demande de prestation facultative demandée ci-dessus. Le responsable de traitement a désigné l'Adico sise à Beauvais (60 000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez contacter le DPO à l'adresse suivante : rgpd@cdg77.fr .